

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du mardi 10 février 2026

Le Comité syndical, régulièrement convoqué le mardi 3 février 2026, s'est réuni dans la salle annexe de la commune de VOUGY, le mardi 10 février 2026, à 18 heures 30, sous la Présidence de Monsieur Frédéric CAUL-FUTY.

▪ A l'ouverture de la séance :

Etaient présents : **Commune de CLUSES :** Eric DUCRETTET; **Commune de MARNAZ :** Chantal VANNON, Hakim BOURAHLA; **Commune de MIEUSSY :** Régis FORESTIER; **Commune de SCIONZIER :** Quentin MONNET, Julien GAL, **Commune de THYEZ :** Marianne PERY; **Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes (2CCAM) :** Marie-Pierre PERNAT, Stéphanie FERRAND, Christian BOUVARD, Jeanne VAUTHAY, Antoinette MATANO, Frédéric CAUL-FUTY, Chantal CHAPON, Roger ROCH, Marc GUFFOND, Fabrice GYSELINCK, Joël MOUILLE, Quentin MONNET, **Communauté de Communes Faucigny-Glières (CCFG) :** Christophe PERY, Yves MASSAROTTI; **Communauté de Communes des Montagnes du Giffre :** Stéphane BOUVET, **Communauté de Communes des Quatre Rivières (CC4R) :** Pascal POCHAT-BARON, Paul CHENEVAL, Christian RAIMBAULT; **Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe (SRB) :** Daniel REVUZ.

Etaient absents ou excusés (titulaires) : **Commune de CLUSES :** Jean-Philippe MAS, Jean-Pierre STEYER; **Commune de MIEUSSY :** Didier JANCART, **Commune de SCIONZIER :** Caroline NIGEN, **Commune de THYEZ :** Sylvia CAIZERGUES, Sylvain VEILLON, **Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes (2CCAM) :** Alexandra FOURGEAUD, Jérôme PRALONG, Jean-Philippe MAS, Jean-Pierre STEYER, Christophe PAULIN, Pierre PERY, Christian HENON, Alain ROUX, Eric MISSILLIER, Céline DEGENEVE, Sandro PEPIN, Julien DUSSAIX; **Communauté de Communes Faucigny-Glières (CCFG) :** Stéphane VALLI, Jean-Pierre MERMIN; **Communauté de Communes des Montagnes du Giffre :** Jean-Charles MOGENET; **Communauté de Communes des Quatre Rivières (CC4R) :** Antoine VALENTIN, **Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe (SRB) :** Lucas PUGIN.

Nombre de membres en exercice	:	42
Quorum	:	22
Nombre de membres présents	:	25 puis 24 à partir de la délibération n°2026-03
Pouvoirs :	:	1: Monsieur Antoine VALENTIN a donné pouvoir à Monsieur Pascal POCHAT-BARON

A quitté en cours de séance : M. Fabrice GYSELINCK au cours de la délibération n°2026-03.

RAPPORTEUR : Monsieur Frédéric CAUL-FUTY, Président.

Délibération n° 2026-02 (Question n°2)

OBJET : **« ADMINISTRATION GENERALE »** - Budget principal – Présentation du Rapport sur les Orientations Budgétaires de l'exercice 2026 et débat d'orientation budgétaire

Conformément aux dispositions législatives en vigueur, toute collectivité ayant adopté l'instruction budgétaire et comptable M57 doit organiser un débat sur les orientations budgétaires (DOB) dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget primitif (BP), en s'appuyant sur un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB).

Ce rapport donne lieu à un débat au Comité syndical, dans les conditions fixées par le règlement intérieur, sur les orientations générales du Budget Primitif de l'exercice 2026.

Le ROB constitue ainsi un document clé qui précise le contexte dans lequel évoluent les finances publiques et met en lumière les enjeux liés à la préparation du budget. Il détaille également les contraintes pesant sur les finances, explicite les choix stratégiques retenus pour l'élaboration du budget primitif en dépenses et en recettes, et présente un état des lieux de la dette du syndicat.

Pour rappel, outre l'administration générale, le budget principal retrace les dépenses et recettes liées à la compétence « Voirie-Ouvrages d'Art », que notre syndicat exerce pour le compte des communes de CLUSES, MARNAZ, SCIONZIER et THYEZ, ainsi que pour le compte de la Communauté de Communes Faucigny-Glières, qui intervient par représentation-substitution de la commune de MARIGNIER, compétence qui concerne le pont de la Sardagne.

S'agissant des charges résiduelles d'administration générale, toutes les collectivités qui adhèrent à notre syndicat, y contribuent, directement ou indirectement.

Le budget principal, qui est soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57, n'est pas assujéti à la T.V.A., contrairement aux budgets annexes de l'assainissement collectif et traitement des déchets. Ainsi, toutes les dépenses et recettes sont comptabilisées pour leur montant toutes taxes comprises ou net. Notre syndicat récupère la T.V.A. uniquement sur les dépenses directes d'investissement, par le biais du Fonds de Compensation de la T.V.A.

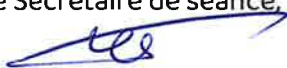
Les orientations budgétaires relatives au Budget principal pour l'exercice 2026 sont présentées dans le rapport joint en annexe de la présente délibération.

Vu l'avis favorable émis par l'Exécutif, lors de sa réunion du 26 janvier 2026 et par le Bureau syndical le 2 Février 2026, le Comité syndical, après délibération, à l'unanimité des délégués des collectivités adhérentes :

- Prend acte de la communication par Monsieur le Président du rapport sur les orientations budgétaires de l'exercice 2026, portant sur le budget principal.
- Donne son accord à l'intégration, dans ce projet de Budget Primitif, des propositions qui ont été formulées, notamment en matière d'inscription de dépenses nouvelles et/ou complémentaires.
- Prend acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires relatif au budget principal pour l'exercice 2026, sur la base du rapport d'orientation budgétaire présenté en séance.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Secrétaire de séance,


Joël Mpuille

Le Président



Frédéric CAUL-FUTY